

Volume horaire des Apprentis

Enseignements (35h/semaine)	S3	S4	Total
Coeur de compétence	176,5	0	176,5
Modules complémentaires	101	104	205
Formation Scientifique et Humaine	101	31	132
Travail Personnel Académique (TPA)	108	36	144
Total heures hors TPA	378,5 (510)	135 (270)	513,5 (780)
Formation à l'IUT	14 semaines	5 semaines	19 semaines

Pour ces différents enseignements,
l'évaluation est répartie entre IUT et entreprise.

Coefficients	Cœur de compétence GEII	Beses scientifiques	Activités de synthèse	Enseignements en Support	Modules Complémentaires
Formation initiale	8	6	24	9	13
Alternance IUT	8	4	2	6	11
Alternance Entreprise	0	0	24	3	2

Soit une part pour l'IUT de 35
et pour l'entreprise de 25
sur 60 points d'ECTS



L'activité en entreprise est évaluée en concertation entre le tuteur industriel et le tuteur pédagogique.

- Pour les activités de synthèse : une évaluation de l'activité de l'apprenti en entreprise est faite chaque semestre (critères d'évaluation : savoirs, savoir-faire, savoir être), ainsi qu'en fin de formation (« projet de fin d'études ») (16).
- Pour les modules complémentaires, en plus de l'évaluation faite à l'IUT sur les modules dispensés à l'IUT, l'apprenti fait un travail orienté exploration d'une technologie ou d'un métier de l'entreprise (3).
- Pour les enseignements de support, en plus de l'évaluation faite à l'IUT sur les modules dispensés à l'IUT, l'apprenti fait un travail orienté exploration de la démarche projet mise en œuvre en l'entreprise (4).



Le rythme de l'alternance, qu'il soit court ou long, possède des avantages et inconvénients.

Rythme trop long :

- l'alternant ne pourra pas (ou très peu) comparer fréquemment la théorie vue en centre de formation et la pratique réelle en entreprise.
- l'alternant aura moins l'occasion de transformer ses savoirs en savoir-faire.
- l'alternant ne pourra pas (ou très peu) adapter son suivi de formation par rapport à son expérience en entreprise et inversement.

Rythme trop court :

- peut perturber l'alternant et/ou l'employeur
- peut ne pas conduire à une définition claire des missions données pendant les périodes pratiques qui risquent de se réduire à des petits boulots, des tâches peu valorisantes dans l'entreprise.
- demande une rigueur supplémentaire de la part de l'alternant (et de l'employeur) dans le suivi des tâches / projets.

Voir calendrier ci joint